

**ARRÊTE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°2020-08**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-12 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par le Conseil d'administration du 13 juillet 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°2019-106 portant tarification des autorisations temporaires d'occupation du domaine public.

Arrête :

Article 1^{er} : Dans le cadre d'une rencontre avec une auteure organisée par la Bibliothèque Chevreul, la librairie Terre des Livres (86, rue de Marseille 69007 Lyon) est autorisée à tenir un stand de vente de 1m50 sur le domaine public dont l'Université Lumière Lyon 2 est affectataire.

Article 2 : L'occupant cité à l'article 1^{er} doit se conformer au règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 et aux instructions des personnels de l'Université Lumière Lyon 2 en charge de la sécurité des locaux et des installations. Dans l'éventualité où du matériel serait mis à disposition par l'Université Lumière Lyon 2, ce dernier devra être rendu par les organismes occupants propre et en bon état.

Article 3 : L'autorisation d'occupation du domaine public de l'Université Lumière Lyon 2 est consentie pour la journée du 17 janvier 2020 de 19h30 à 20h30 dans le hall de la Bibliothèque Chevreul.

Article 4 : Les ouvrages autorisés à la vente sont les suivants :

- Hélène Gaudy, « Un monde sans rivage » (Actes Sud),
- Hélène Gaudy, « Une île, une forteresse » (Actes Sud),
- Hélène Gaudy, « Atrabile » (Rouergue) .

Article 5 : La présente autorisation est consentie moyennant le paiement d'une redevance fixée à 0 euros.

Article 6 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 16 janvier 2020

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vincent FABRE

